

Contacts & infos pratiques

Mission Locale

10, place Louis Armand
29 000 Quimper
Tél. 02 98 64 42 10

→ Ouvert sur RDV le lundi,
mercredi et vendredi matin
de 10h à 12h le mardi et le jeudi.
Ouvert de 13h30 à 17h30
tous les après-midi.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

21 bis, rue Étienne Gourmelen
29 000 Quimper
Tél. 02 98 64 51 00

→ Ouvert du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 13h30 à 17h.

PIMMS

Maison des services publics
2, rue de l'île de Man
29 000 Quimper
Tél. 02 98 52 77 50

→ Ouvert du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

1 avenue de Ti Douar
29 000 Quimper
Tél. 08 10 25 29 30

→ Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 16h30.

QUB

12, quai du Steir
29 000 Quimper

→ Du lundi au samedi de 8h30 à 19h
sans interruption.

Tél. 02 98 95 26 27

www.qub.fr

Quimper Communauté

Hôtel de ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin
29 000 Quimper

www.quimper-communaute.fr

TRANSPORTS COLLECTIFS
UNE TARIFICATION SOLIDAIRE
POUR + DE MOBILITÉ

Solidarité, Liberté, Mobilité

Tarifs

Au 1^{er} septembre
2015



NOS LIGNES DE VILLES



Une tarification adaptée à vos revenus

La tarification solidaire propose quatre niveaux de réductions basées sur le quotient familial de la Caisse des Allocations Familiales (CAF). Toutes les personnes à faibles revenus sont concernées. La réduction tarifaire obtenue est valable 1 an à compter du jour de sa délivrance.

Le nouveau dispositif

Quotient familial	Taux de réduction	Coût des abonnements avec la tarification solidaire	
		Mensuel	Annuel
de 552 à 740	25 % →	24,00 €	228,00 €
de 479 à 551	50 % →	16,00 €	152,00 €
de 406 à 478	75 % →	8,00 €	76,00 €
< à 405	95 % →	1,50 €	15,00 €

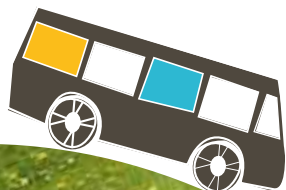
Le quotient familial CAF

Il sert de base au calcul de votre taux de réduction. Il est établi de la manière suivante : $(1/12^{\circ} \text{ des revenus annuels} + \text{montant mensuel des prestations sociales}) \div \text{nombre de parts}$.

À noter

La tarification solidaire existe depuis le 1^{er} juillet 2010.

- La tarification solidaire concerne les titres de transports mensuel et annuel.
- Les titulaires de la tarification solidaire peuvent aussi bénéficier de titre 10 voyages au tarif réduit.
- La tarification solidaire s'applique sur l'ensemble du réseau Qub et HandiQub.



Comment bénéficier de la tarification solidaire



1 Vous êtes allocataire CAF

Pour obtenir votre titre de transport, rendez-vous directement à l'agence QUB de Quimper, muni de :

- Votre attestation de paiement CAF de moins de 3 mois sur laquelle figure votre quotient familial, (les noms de tous les bénéficiaires doivent y être inscrit),
- Une pièce d'identité,
- Votre livret de famille, si plusieurs enfants sont inscrits (dans ce cas, les pièces d'identité ne sont pas nécessaires). Si vous ne connaissez pas votre quotient familial, demandez-le à votre CAF.

Si vous avez moins de 26 ans et que vous êtes rattaché fiscalement à vos parents, rendez-vous directement à l'agence QUB de Quimper muni de :

- L'attestation CAF de vos parents sur laquelle figure votre quotient familial,
- Une pièce d'identité,
- Le dernier avis d'imposition de vos parents.



2 Vous n'êtes pas allocataire CAF

Vous devez compléter, puis déposer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), un dossier qui servira à calculer votre quotient familial. Vous pouvez retirer ce dossier auprès :

- Du CCAS, de la Mission Locale, du pimms de la Ville de Quimper (adresses au verso),
- Dans les mairies annexes de Quimper et dans les mairies d'Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Pluguffan, Ploneis,
- En téléchargement sur www.qub.fr et www.quimper-communaute.fr

À savoir

Salariés : depuis le 1^{er} janvier 2009, date de publication du décret d'application n° 2008-1 501 de la Loi n° 200-1 130 du 17 décembre 2008, votre employeur doit **prendre en charge 50 % de votre abonnement** transport public pour effectuer le trajet domicile-travail.

